

---

# Le social pour panser les maux, des mots pour penser le social

## Entre glissements sémantiques et glissements idéologiques

---



Christelle Achard

**L**e travail social est aujourd'hui traversé par des transformations majeures qui en interrogent le sens et les fondements. Parmi ces bouleversements, une évolution du vocabulaire utilisé pour parler du travail social, mais aussi employé au sein du secteur social. Ces changements sémantiques sont à la fois reflets et facteurs du changement de rôle attribué au travail social (1). De l'image d'un travail social jugé « utile/nécessaire » (2), on est passé à celle d'un travail social considéré comme « un coût » (3), puis à celle d'un travail social envisagé comme « un investissement » (4). Désormais, faudrait-il « rentabiliser la misère » ?

Ainsi, la « chalandisation » qui traverse le secteur social en modifie les enjeux et la mise en œuvre (Chauvière, 2008, p.135). À la fois traduction et facteur de renforcement de ce changement de paradigme majeur, se développe tout un vocabulaire issu du monde de l'entreprise, parallèlement à la disparition progressive et au dénigrement de tout le

---

(1) Cette réflexion prend appui sur la sociologie du langage de P. Achard, qui envisage le langage comme opérateur des rapports et processus sociaux. L'auteur considère place de l'énonciation et place sociale comme entretenant des rapports de réciprocité (rapport dialectique d'interaction). Il adopte ainsi une approche interactionniste, estimant que « la construction du sens est sociale ».

(2) Période d'apparition et d'apogée du travail social, à partir de 1945.

(3) Période de remise en cause de l'action sociale en lien avec la crise économique des années 1975.

(4) Période de développement de la logique de financiarisation, années 2000.

lexique ayant trait à l'humain. Cette évolution des mots traduit une inversion des priorités : la question de la valeur (le « coût ») devient prédominante, au détriment de celle des valeurs (l'éthique).

Ce renversement des priorités est vrai à tous les échelons du secteur social : on assiste, de façon concomitante et interdépendante, à une évolution des politiques sociales, du fonctionnement des institutions, mais aussi à celle des professions du secteur social et des rapports tissés entre professionnels et personnes accompagnées. Un glissement sémantique parfois insidieux, mais qui influe sur l'accompagnement des publics...

Toutefois, si les mots semblent menacer le fondement des professions du secteur social de par le changement idéologique qu'ils véhiculent, ils constituent aussi, à l'inverse, l'une des plus belles armes pour les professionnels soucieux de défendre l'essence de leurs professions. Face à la raréfaction de certains mots, l'emploi de ces derniers devient, à l'inverse, un terreau de résistance : ainsi en est-il de tout ce qui a trait à l'éthique, à la conscience professionnelle, et à la relation à l'Autre.

II —

### *Le projet : de l'injonction au projet à la recherche de sens*

Le secteur social est bouleversé par la montée en puissance d'une logique projective et anticipatrice, qui « oublie » le passé et restreint le présent dans une démarche toujours centrée sur le futur. Le « projet » devient injonction, à l'échelle institutionnelle comme à celle de l'individu. Il devient une fin en soi et empêche de poser la question du véritable sens des pratiques professionnelles. Loin de s'y soumettre, les professionnels en appellent à l'éthique pour se donner les moyens de douter et de réfléchir sur les actes qu'ils posent.

### **Le projet institutionnel, ou quand la direction empêche de questionner le sens**

L'éloge du « projet » s'accompagne d'un dévoiement de son sens. À l'échelle institutionnelle, on assiste au passage d'un « projet émancipateur [...] tourné vers l'avenir [...], à un projet « administratif [...] court-termis[te] », incertain, ancré dans l'immédiateté et l'urgence (Boutinet, 2013, p. 120). Progressivement et insidieusement, le rapport au temps qui guide le secteur social s'est transformé. On est passé d'un social « illimité » (émergence et essor du travail social) à un social ponctuel et territorialisé (avec la loi 2002-

2 et les régimes juridiques d'autorisation/évaluation), vers une logique d'appels à projets concurrentiels favorisant des pratiques discontinues, à court terme, en adaptation permanente.

Le « projet » devient un impératif. Il se transforme en contrainte qui enferme les pratiques dans une logique de formalisation, là où il était jusqu'à présent synonyme de créativité et d'émancipation. L'extension du néo-management entraîne une focalisation des professionnels sur la mise en œuvre des dispositifs et le suivi des indicateurs et des résultats, au risque d'engendrer une perte de sens de l'action.

### **Le projet individualisé, pour gommer l'incertitude**

Au niveau des individus accompagnés, le « projet » se traduit par l'essor du « tout contractualisation », à travers la signature de contrats d'engagement et de projets individualisés. Alors qu'ils se trouvent confrontés à une situation marquée par le sceau de l'incertitude, il leur est demandé de se projeter et de s'engager dans des objectifs à atteindre. S'imaginer dans un « après » traduisant une amélioration de sa situation, tout en se gardant de formuler des vœux inatteignables : tel est l'impératif auquel l'individu fragilisé est sommé de répondre.

### **L'éthique pour penser les sens (panser l'essence?) des pratiques professionnelles**

À l'heure où se pose la question de l'articulation possible des temporalités en travail social, la question de la recherche de sens se fait de plus en plus présente parmi les professionnels. Ils doivent tenter d'articuler « temps psychologique », « éducatif » et « institutionnel » (Brandibas et Mazarin, 2014, p. 71). Pour cela, nombre d'entre eux défendent la place fondamentale de l'éthique, comme boussole fondamentale pour penser les pratiques. Ils font alors valoir la nécessité d'effectuer un va-et-vient constant entre conception et réalisation, pour prendre en compte la singularité des situations et laisser place aux imprévus et à la créativité (Boutinet, *op. cit.*).

L'éthique, que l'on définira comme la façon personnelle dont chaque professionnel s'approprie et interprète le cadre de référence déontologique auquel il est soumis, constitue à la fois un espace de réflexion et un socle de valeurs pour guider les pratiques (5). Elle

---

(5) La déontologie constitue un socle de références fondamental qui garantit le sens idéologique central de la profession : elle a un caractère de légitimité et constitue tant un appui qu'un éventuel « garde-fou » contre des interprétations trop personnelles du sens que chaque professionnel donne à sa pratique.

permet de mettre des mots sur les situations rencontrées (individu accompagné, situation et relation tissée avec ce dernier) pour réfléchir sur le « pourquoi » et le « comment » de chaque accompagnement.

### *L'autonomie professionnelle contre l'emprise du contrôle*

La modification des représentations du secteur social combinée à celle de l'évolution des politiques publiques (à la fois en termes d'objectifs, d'élaboration et de financement) a un impact direct (et interdépendant) sur le fonctionnement institutionnel du secteur social. On assiste simultanément à une surenchère normative, une modification des politiques de ressources humaines (précarisation des statuts, modification des stratégies de direction), et une remise en cause des formations professionnelles. « Compétence », « performance » et « risque 0 » deviennent des références majeures censées guider les pratiques. L'injonction à l'objectivation des résultats vient justifier la multiplication des contrôles et des impératifs de formalisation. Cette prolifération administrative vient prendre la place de la relation humaine (disponibilité temporelle et psychique des professionnels de terrain).

IV —

Face à cette tendance, les travailleurs sociaux revendiquent et font valoir la part d'autonomie professionnelle (individuelle et collective) inhérente à leurs professions. Celle-ci vient déterminer la marge de manœuvre et l'espace de liberté laissés à chaque professionnel pour lui permettre d'ajuster les accompagnements aux personnes qu'il rencontre.

### **Quand la compétence dévoie la qualification**

L'évolution des professions, des diplômes et des politiques de ressources humaines laisse apparaître la tendance actuelle consistant à valoriser la « compétence », là où la « qualification » était auparavant davantage prise en considération. La montée en puissance de cette logique vient fragiliser les professions, puisqu'elle comporte un risque majeur de déqualification/disqualification des professions.

Compétence et qualification entretiennent un rapport d'interdépendance et de complémentarité, et la question de l'équilibre existant dans l'importance accordée à ces deux dimensions reste primordiale.

Conscients de cet enjeu, professionnels et formateurs sont nombreux à s'engager dans des mobilisations ayant trait à l'évolution des formations professionnelles. Ils cherchent alors à faire valoir en quoi la qualification conditionne la qualité des pratiques professionnelles.

### **Un management sans ménagement : le contrôle pour annihiler le risque**

Au niveau des équipes, se développe une nouvelle forme de management, associant « déni de confiance » et « déni de reconnaissance », dans une logique de contrôle croissant des pratiques professionnelles (Chanial, 2010, p. 138). Désormais, « performance » et « efficacité » deviennent des « valeurs » prépondérantes, s'accompagnant de logiques de traçage et de comptabilisation visant à quantifier les actes professionnels. Ce sont « les résultats obtenus [qui] préjugent de la qualité des moyens déployés ». Par ailleurs, l'injonction au « risque zéro » se développe, s'accompagnant d'une focalisation sur la gestion des facteurs de risque. Un impératif qui restreint les marges de liberté des professionnels, et vient impacter la relation qu'ils tissent avec les personnes accompagnées. Les travailleurs sociaux se trouvent placés dans un contexte paradoxal majeur. Alors que l'enjeu de leur intervention consiste à favoriser la reconnaissance portée par la société aux individus qu'ils accompagnent, les professionnels sont eux-mêmes confrontés à la remise en question de leur légitimité et du sens de leur intervention.

— V

### **Autonomie et responsabilité professionnelle, enjeux des professions**

Face à ces menaces, les professionnels se mobilisent et s'engagent pour tenter de préserver un espace de liberté dans leurs pratiques. Dans ce « combat », les mots tiennent une place prépondérante.

Face à un management qui tend à délégitimer les pratiques, les mots permettent d'en défendre et d'en visibiliser l'essence. Nommer pour justifier les pratiques, c'est défendre la dimension d'« expertise sociale » des professions. Nommer pour questionner le cadre institutionnel et législatif, c'est se donner la possibilité de poser un regard critique sur les politiques sociales et leur mise en application, au regard de la réalité du « terrain ». C'est donc assurer la mission de « veille sociale » fondamentale pour les professions du secteur social.

Face à un discours dominant qui tend à dénigrer le risque, les mots

permettent de défendre « sa valeur éthique » : les professionnels doivent penser le risque comme étant à la fois constitutif (incertitude liée à la relation humaine) et nécessaire à leur intervention. Reconnaître le risque comme partie intrinsèque de l'accompagnement, c'est accepter l'incertitude liée à toute relation humaine. Considérer le risque comme nécessaire, c'est comprendre que le risque ouvre justement un espace de liberté au professionnel comme à la personne accompagnée pour donner du sens à leur rencontre. Les travailleurs sociaux doivent justement chercher à induire une prise de risque chez la personne accompagnée.

Face à l'accroissement des logiques de contrôle, les mots permettent de dénoncer (militantisme), de négocier (« résistance ordinaire ») (6). Les mots engagent, ils jouent un rôle central pour défendre l'« autonomie professionnelle » des travailleurs sociaux. On touche ici à la question de la responsabilité des professionnels. Il leur appartient de saisir et de dénoncer les « contradictions, incohérences et ambiguïtés auxquelles ils sont confrontés », entre valeurs et réglementation d'une part, et entre droits théoriques et possible mise en application de ceux-ci d'autre part (Ladsous, 2004, p. 29). Il s'agit pour eux de questionner la possible homogénéité entre leur contrat de travail et leur éthique personnelle, et de questionner le maintien de cette corrélation en fonction des évolutions législatives et institutionnelles qui encadrent leurs pratiques : « la conscience [des professionnels] doit l'emporter sur l'obéissance aveugle » (Ladsous, 2004, p. 34). Au-delà de cette dimension, les mots permettent, dans le quotidien des pratiques, d'aménager des « interstices », formes de résistances discrètes et individuelles, dans un souci d'adaptation à chaque nouvelle situation rencontrée.

VI —

### *Le contrat : de l'injonction au contrat à la reconnaissance*

#### **Indépendance ou autonomie : entre amalgames et nécessaire distinction**

Au niveau des personnes accompagnées, se développe un discours faisant l'apologie de l'« autonomie ». La figure de l'individu autonome

---

(6) Michelle Dobre définit la « résistance ordinaire » comme un « ensemble multiple et hétérogène d'actions non organisées et non collectives, visant à créer ou préserver des îlots d'autonomie à l'intérieur et de l'intérieur du mécanisme de colonisation de la sphère de la vie quotidienne par extension spatio-temporelle du système-marchand ».

devient prépondérante, souvent assimilée et confondue avec celle de l'indépendance. L'individu fragilisé est sommé de trouver les ressources personnelles lui permettant de (re)trouver sa place dans la société. Alors qu'il est d'abord « identifié » par les institutions sociales par le biais de ses fragilités (7), l'individu doit au contraire affirmer son identité et sa personnalité.

On assiste ici à un tournant idéologique majeur, avec la montée en puissance d'une logique de responsabilisation de l'individu. Il s'agit bel et bien d'un renversement dans la conception des politiques sociales, et du rôle attribué à l'État. L'aide sociale, auparavant perçue comme une dette de la société envers l'individu, est maintenant conditionnée à la « mobilisation » de l'individu : c'est désormais moins à la société d'« insérer » l'individu, qu'à l'individu de trouver les moyens de se (ré)insérer (8). On entre dans une logique de contrepartie, dans laquelle la dimension contractuelle devient prédominante.

### **Le contrat, ou l'illusion du choix**

Corollaire au discours sur l'« autonomisation », se développe l'injonction au « contrat ».

C'est la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale qui introduit la contractualisation en travail social. Elle introduit un lien juridique entre la personne accompagnée et l'institution sociale, et met en jeu la responsabilité contractuelle. Censé rétablir un équilibre entre les parties, le contrat donne l'illusion du choix de la personne accompagnée, qui peut décider de s'engager ou non dans le contrat proposé. Dans les faits, le contrat signe la disparition de l'inconditionnalité de l'aide sociale qui prédominait jusqu'alors. La signature du contrat conditionne l'aide octroyée, laissant en fait à l'individu, pour seul « choix » le fait d'accepter ou de refuser le contrat. La question du non-recours aux droits sociaux mérite ici d'être posée : le non-recours par non-demande, c'est-à-dire lorsque le droit est connu, mais pas demandé, est un indicateur du « décalage » pouvant

— VII

---

(7) La prolifération des « évaluations sociales » et des « rapports sociaux » rédigés à propos de la personne accompagnée tendent à l'« enfermer » dans un « diagnostic », ce qui peut générer une forme de découragement, et contribuer à une perte d'estime de soi.

(8) Passage du « Welfare State » au « Workfare ». Changement de logique notamment symbolisé par le passage du Revenu minimum d'Insertion au Revenu de solidarité active (années 2000).

exister entre besoins des publics et aides proposées (9). Dans ce cas, le « coût » représenté par la démarche nécessaire pour accéder au droit est jugé plus important que ce à quoi il permettrait d'accéder : « le rapport pénibilité/bénéfice » est jugé insuffisant. Parfois aussi, la non-demande atteste d'un désaccord avec les principes de l'offre : la dimension du non-recours est alors « politique », elle traduit la non-adhésion aux conditions de l'accès au droit.

### **Le droit d'avoir des devoirs**

L'introduction du contrat en travail social vise à garantir un certain nombre de droits à l'individu accompagné (droit au respect, à l'information, etc.) et se veut constituer un « garde-fou » contre d'éventuelles maltraitances institutionnelles. Elle restaure la pleine citoyenneté de l'individu. Si cette dimension est fondamentale, le contrat, de par la dysmétrie des parties qu'elle engage, est surtout un outil de formalisation de la dimension de contrepartie de l'aide sociale. Le contrat, introduit au nom des « droits » de la personne, sert surtout à lui rappeler ses « devoirs ».

VIII —

Parmi ces devoirs, une notion centrale devient prédominante dans les discours : celle de la « mobilisation de l'usager ». Pour bénéficier de l'aide, l'individu doit fournir des preuves de son implication et des démarches qu'il engage pour tenter de surmonter ses difficultés. De fait, la montée en puissance de cette injonction à la mobilisation introduit une séparation idéologique entre « bons pauvres » (ceux qui feraient le nécessaire pour sortir de leur situation) et « mauvais pauvres » (considérés comme responsables de leur situation). Ceci n'est pas sans poser de question pour l'accompagnement des publics les plus fragiles, pour qui une aide inconditionnelle et de bas seuil peut être un préalable à une possible « re-mobilisation », tant leurs difficultés sont importantes (10).

---

(9) Dans le cas de la non-demande, on parle de « non-recours volontaire » ou « non-recours choisi ». L'Odenore, (Observatoire du non-recours aux droits sociaux), créé en 2003, distingue 3 types de non-recours, que sont : le non-recours par non-connaissance, le non-recours par non-réception et le non-recours par non-demande.

(10) Face à cette question, certains dispositifs dits « à bas seuil d'exigence » se développent, notamment dans le secteur de la grande exclusion (logement d'abord).



## **Le devoir d'avoir des droits**

Par ailleurs, l'injonction réglementaire faite aux institutions du secteur social, quant au respect du « droit des usagers », se traduit bien souvent par l'utilisation inappropriée des outils censés en être les garants. Ces derniers se transforment alors, pour la personne accompagnée, en une contrainte supplémentaire, « déconnectée » de son objectif initial. Ainsi en est-il, par exemple, de nombreux documents administratifs devant être remis à toute nouvelle personne accueillie en institution : contrat d'engagement, règlement de fonctionnement, charte des droits et libertés de la personne accueillie, etc.

Autre exemple, le droit à la « participation » introduit par la loi 2002-2. Si celui-ci peut, dans certains cas, donner lieu à de belles initiatives visant à favoriser le recueil de la parole et de l'avis des personnes accompagnées, il devient bien souvent « injonction ». L'individu est alors obligé de répondre à un questionnaire de satisfaction, de prendre part à des « réunions de résidents »/« conseils de maison » quand bien même il ne le souhaite pas. Le « droit » se transforme alors en « devoir ».

## **La reconnaissance comme boussole pour les professions**

Face à l'asymétrie des relations, et à rebours d'un discours dominant tendant à « responsabiliser », voire culpabiliser les personnes accompagnées, les travailleurs sociaux en appellent à la reconnaissance. Une reconnaissance dont ils mettent en évidence la double-dimension : reconnaissance comme un « égal », digne de valeur (appartenance à la communauté des êtres humains), mais aussi reconnaissance dans sa singularité (identité personnelle). On rejoint l'enjeu central du travail social, au carrefour de l'individu et de la société : il s'agit d'« d'aider chacun à bénéficier de conditions de vie dignes tout en l'incitant à revendiquer sa propre dignité » (Fiat, 2010, p. 32).

Pour cette raison, certains travailleurs sociaux font valoir la part d'engagement propre à leurs professions. Ils pensent alors la relation d'aide comme un échange : « échange de confiance (celle du Sujet accompagné) contre celle d'une conscience » (celle du professionnel) (Ricœur, 1996, p. 22). Ainsi, si la dimension contractuelle reste présente, la dimension d'engagement devient réciproque : le travailleur social apporte un soutien, et l'utilisateur s'engage en retour à se saisir de cette aide pour faire évoluer sa situation (Fustier, 2015, p. 21).

## *Rehumaniser l'accompagnement social par le langage*

Injonction au projet, éloge du risque 0, contrat... , les mots véhiculent une idéologie qui menace de déshumaniser la relation éducative en travail social. Associée à ces « nouveaux dogmes », l'éloge de la « distance à l'usager ». À rebours de ce discours, le langage, pensé comme acte relationnel éducatif, permet de préserver l'humanité de la relation entre professionnels et personnes accompagnées.

### **La distance, pour effacer les sentiments**

Les discours dominants traversant le secteur tendent à dénigrer la dimension affective de la relation d'aide : émotions, sentiments et proximité sont de plus en plus présentés comme les signes d'un manque de professionnalisme chez les travailleurs sociaux.

Pourtant, parce que la relation éducative est avant tout une rencontre entre deux individualités, les émotions et sentiments y sont présents, et la constitue. Aussi, plutôt que de nier l'existence de cette dimension affective, nombreux sont les professionnels qui en défendent la valeur : face aux injonctions à « la juste distance », ils défendent « la juste proximité » (Lepage, 2015). Une proximité qui implique de conscientiser les affects de la relation pour les mettre au service de l'accompagnement éducatif. Ici encore, les mots tiennent une place majeure pour nommer, analyser, et penser la relation.

X—

### **Le langage pour fonder la relation éducative**

Le langage est au fondement de la relation qui se tisse entre professionnels et personnes accompagnées. À l'heure où les marges de liberté des travailleurs sociaux tendent à se réduire, les échanges qu'ils ont avec chaque personne accompagnée constituent sans nul doute l'un des derniers (mais centraux!) espaces de liberté à travers lesquels ils peuvent orienter leurs pratiques. Les mots et le langage non verbal constituent un espace de partage humanisant entre travailleur social et individu, et les placent dans un rapport tendant à minimiser l'asymétrie de la relation.

À travers le langage, les sentiments et émotions peuvent (enfin) se libérer... Ils participent à la construction d'une relation éducative fondée sur la confiance, seule susceptible de conduire le Sujet vers un processus de changement lui permettant de dépasser ses difficultés.

Une confiance qui ne se décrète pas, mais qui se gagne, dans l'interstice des relations...

### *Des valeurs qui n'ont pas de prix*

Loin d'être anodine, l'utilisation d'une nouvelle sémantique en travail social révèle des évolutions idéologiques fondamentales. Parallèlement, le changement de vocabulaire employé contribue à changer les pratiques professionnelles. Des glissements sémantiques parfois insidieux, mais bien présents, qui remettent en question le sens des professions. Toutefois, ce sont moins ces changements de langage que leur utilisation sans prise de conscience par les acteurs de la profession qui en constituent une menace. Heureusement, face aux discours dominants, se distille et se renforce tout un vocabulaire « de résistance » visant à préserver l'essence humaniste des professions. Si les mots constituent une véritable menace pour l'avenir des professions, ils sont aussi, certainement, l'une des plus belles armes pour les travailleurs sociaux... pour défendre « des valeurs qui n'ont pas de prix ».

Christelle Achard est doctorante en sociologie  
à l'université de Caen Normandie.

— XI

### Bibliographie

- Boutinet, Jean-Pierre, « À propos du travail social : quel projet faire advenir ? », in *Vie Sociale* n° 2, *Les Temporalités de l'action sociale*, Ères, Toulouse, 2013, pp. 113-121.
- Brandibas, Gilles et Mazarin, Frédéric, « Le risque des paradoxes », in *Sociographe*, n° 45, 2014, pp. 65-72. URL : <https://www.cairn.info/revue-lesociographe-2014-1-page-65.htm> (consulté le 1er mars 2021).
- Chaniel, Philippe, « Le New Public Management est-il bon pour la santé? Bref plaidoyer pour l'inestimable dans la relation de soin », in *Revue du MAUSS*, n° 35, 2010, pp. 135-150. URL : <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2010-1-page-135.htm> (consulté le 1er mars 2021).
- Chauvière, Michel, « Trop de gestion tue le social. Essai sur une discrète chalandisation », in *Pensée plurielle*, n° 17, 2008, pp. 135-138.
- Choulet, Philippe, « Sentimental journey. Quinze propositions », in

- Sociographe*, n° 36, 2011, pp. 98-106. URL : <https://www.cairn.info/revue-le-sociographe-2011-3-page-98.htm> (consulté le 1er mars 2021).
- Dobre, Michelle, *L'Écologie au quotidien, Éléments pour une théorie sociologique de la résistance ordinaire*, Paris, l'Harmattan, 2002.
- Fiat, Eric, interview par Vachon Jérôme, « Rencontre : il y a confusion entre la dignité et le sentiment de dignité », in *ASH* n° 2657 du 30 avril 2010, p. 32.
- Fustier, Paul, « Du travail social : la part du don », in *VST - Vie sociale et traitements*, n° 126, 2015, pp. 20-26. URL : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2015-2-page-20.htm> (consulté le 1er mars 2021).
- Fustier, Paul, « La relation d'aide et la question de l'ayant droit », in *Nouvelle revue de psychosociologie*, n° 6, 2008, pp. 27-39.
- Ladsous, Jacques, « La loi, les droits et la conscience », in *VST - Vie sociale et traitements*, n° 84, 2004, pp. 29- 34. URL : <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-et-traitements-2004-4-page-29.htm>(consulté le 1er mars 2021).
- Leimdorfer, François, « Actualité de la sociologie du langage de Pierre Achard », in *Langage et société*, n° 121-122, 2007, pp. 69-82.
- Lepage, Dominique, « Que la bonne distance ne soit pas un prétexte à ne pas faire... », in *Lien social*, n° 1157, Labège, février 2015, pp. 36-43.
- Ricoeur, Paul, « Les trois niveaux du jugement médical », in *Esprit*, n° 227, décembre 1996, pp. 21-33.